

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY ----- Date de la convocation 13 mars 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2025 <i>Le vingt mars deux mil vingt-cinq dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i> <i>Étaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, DELAUNAY, PILLAERT, COULON, PECATTE, Mme TERROITIN,</i> <i>Était excusé : M. RIGOUIN</i>
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – APPROBATION
N°2025/01

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération 2023/11 du 31 août 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du syndicat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes de gestion et administratifs ;

Considérant que M. le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêté les comptes de l'exercice 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 053-245300173-20250320-202501B-DE



COMPTE ADMINISTRATIF : GENERAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		1 596,01	32 055,43		30 459,42	
Opération de l'exercice	7 129,46	39 700,00	33 929,97	33 290,56	41 059,43	72 990,56
TOTAUX	7 129,46	41 296,01	65 985,40	33 290,56	71 518,85	72 990,56
Résultats de clôture		34 166,55	32 694,84			1 471,71
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	34 166,55	32 694,84	0,00	0,00	1 471,71
RESULTATS DEFINITIFS		34 166,55	32 694,84			1 471,71

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : VOIRIE

	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		22 139,48	0,00	15 549,42	0,00	37 688,90
Opération de l'exercice	486 398,96	480 815,86	53 522,52	81 591,15	539 921,48	562 407,01
TOTAUX	486 398,96	502 955,34	53 522,52	97 140,57	539 921,48	600 095,91
Résultats de clôture		16 556,38		43 618,05		60 174,43
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	16 556,38	0,00	43 618,05	0,00	60 174,43
RESULTATS DEFINITIFS		16 556,38		43 618,05		60 174,43

Vote : pour : 09 – contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 24 mars 2025
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 053-245300173-20250320-202501B-DE



Jean-Paul COISNON.

